



Communiqué de presse à l'occasion de la réunion du Conseil d'Administration du 28 mai 2020

Le Conseil d'Administration (CA) du Fonds d'Équipement Communal (FEC) s'est réuni le 28 mai 2020. Au cours de cette réunion, le CA a examiné l'activité de la Banque au titre de l'exercice 2019 et a arrêté les comptes au 31 décembre 2019, tels qu'ils ont été certifiés par les Commissaires aux Comptes.

Les principaux indicateurs d'activité et financiers au titre de l'exercice 2019 ont été présentés au niveau du communiqué de presse du FEC, paru au journal Le Matin du 30 avril 2020, à l'occasion de la publication du rapport financier annuel 2019. Comparativement aux comptes provisoires publiés, les comptes au titre de l'exercice 2019 arrêtés par le CA intègrent, au niveau de l'Etat C4 présenté ci-dessous, une mention relative à un événement post-clôture : « Impact de la pandémie liée au Covid-19 au titre de l'exercice 2020 ».

En adhésion à l'élan de solidarité nationale insufflé par Sa Majesté le Roi que Dieu le Glorifie, et en tant que banque publique citoyenne souhaitant répondre à l'appel du devoir national, le CA a approuvé le versement par le FEC d'une contribution de 100 MDH au profit du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus (Covid-19).

Deloitte.
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C - Tour Ivoire 3 - 3^{ème} étage
La Marina - Casablanca
Maroc

FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
Espace Oudayas, angle Av Annakhil et av Ben Berka, Hay Ryad, Rabat

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du **FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL**, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de 4.750.423 KMAD dont un bénéfice net de 291.765 KMAD. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 28 mai 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à date.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du **FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL** au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 28 mai 2020

M A Z A R S
101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

Deloitte Audit



Hicham Belemqadem
Associé

Mazars Audit et Conseil



Taha Ferdaous
Associé

Etat C4

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I. DATATION

Date de clôture (1)	31 déc 2019
Date d'établissement des états de synthèse (2)	Février 2020
Date d'arrêt des comptes	28 mai 2020

- (1) justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice
(2) justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1^{ERE} COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indication des événements
	Favorables
	Défavorables
	Impact de la pandémie liée au Covid-19 au titre de l'exercice 2020
	1. Impact opérationnel
	Le FEC a procédé à l'activation de son Plan de Continuité d'Activité qui repose sur des procédures de continuité d'activité visant la minimisation des impacts.
	L'objectif étant de maintenir l'activité de la Banque notamment pour les processus les plus critiques et de facto atténuer les risques opérationnels.
	2. Impact financier
	Le FEC assure une surveillance rapprochée du risque crédit et une vigilance particulière est portée au recouvrement des créances sur la clientèle.
	Le taux de recouvrement à date, au titre des mois de janvier, février et mars 2020 avoisine les 98%. Toutefois, ce niveau de recouvrement ne présage nullement du taux de recouvrement relatif aux 9 prochains mois de l'année 2020.
	L'évaluation de l'impact de la pandémie sur le portefeuille de la Banque est effectuée en permanence et les mesures appropriées seront préconisées afin d'atténuer les conséquences sur les comptes de l'Institution.
	3. Impact sur l'activité
	La Banque anticipe, au titre de l'exercice 2020, un montant provisionnel des décaissements moins soutenu qu'en 2019, conséquence notamment d'un glissement temporel à 2021, dans la réalisation de certains projets des Collectivités Territoriales.